



RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'année 2023 dans notre UDAF a été très riche d'évènements, tout d'abord avec l'arrivée d'Hermann BEUGRE, nouveau directeur, qui a su insuffler à notre personnel ainsi qu'au conseil d'administration, une dynamique de développement qui était bien nécessaire.

Nous avons ainsi, avec l'implication des administrateurs et l'aide d'une DLA, tracé une feuille de route par l'écriture d'un projet institutionnel ambitieux mais raisonnable.

Nous avons fait l'acquisition en août 2023 de nos nouveaux locaux sur le site Ferrié près du Tribunal Judiciaire. Cette acquisition avait deux buts :

1) Permettre la réorganisation des services PJM ET DPF, afin de proposer à nos salariés de meilleures conditions de travail. Le déménagement a été effectif en octobre,

2) D'affecter les surfaces libérées à l'installation et au développement de notre maison des familles et de la parentalité.

Des travaux, bien nécessaires, d'embellissement ont été exécutés par l'Entraide Berruyère et nous disposons maintenant de deux salles qui peuvent être modulées et accueillir toutes les activités proposées aux familles.

D'autre part, nos associations adhérentes ou partenaires pourront également disposer de ces salles pour l'organisation de conférences ou tenue d'assemblées générales.

LES FAMILLES : cellule de base de la vie sociale. Elles restent en première ligne des transformations de notre société et se trouvent fragilisées par le faible intérêt porté à la satisfaction de leurs aspirations et attentes.

Durement éprouvées par les hausses de prix de l'énergie, de l'alimentation, des transports, les familles auront de plus en plus de

difficultés à gérer leur budget. Il s'agira pour nous, par le biais des Points Conseils Budget de leur apporter conseils et aides afin de trouver des solutions à leurs difficultés.

Les évènements dramatiques de ce printemps ont permis à nos politiques de redécouvrir le rôle primordial des familles dans l'équilibre de notre société. Le recul de la démographie, en 2023 : le nombre de naissances est le plus bas depuis la seconde guerre mondiale, a suffisamment inquiété notre Président pour que dans une récente intervention il parle de « permettre un réarmement démographique »

Nous attendons donc la mise en œuvre d'une politique familiale ambitieuse afin de permettre aux couples de retrouver la confiance en l'avenir et envisager la création d'une famille, Il s'agit là d'un impératif d'intérêt national.

Ce thème sera repris dans le débat qui suivra notre assemblée générale.

Je termine, en citant le Pape Jean-Paul II :

« Comme la famille va, ainsi va la nation et ainsi va le monde dans lequel nous vivons »





L' U D A F
DU
C H E R

Ses missions et son réseau

L'Udaf du Cher est l'institution officielle de représentation des familles sur l'ensemble du département, reconnue d'utilité publique. Elle a été créée le 25 octobre 1945 à la suite de l'ordonnance du 3 mars 1945. Les quatre missions légales que l'Udaf exerce sont définies par l'article L 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

DONNER LEUR AVIS

« Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ».

REPRÉSENTER

« Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer des délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, le département, la commune ».

GÉRER TOUT SERVICE

« Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ».

EXERCER

« Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, (...) l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles... ».

L'UNAF

En 1945, face aux défis de la reconstruction du pays, le gouvernement s'est trouvé confronté à l'urgence d'une politique familiale volontariste et ambitieuse.

L'Union Nationale des Associations Familiales (**Unaf**) est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les pouvoirs publics et les familles représentées par leurs associations.

Le 3 mars 1945, une ordonnance institue l'Unaf et les Udaf. Une loi renforcera leurs missions en 1975, en favorisant la représentation des mouvements familiaux nationaux.

L'URAF

L'Union Régionale des Associations Familiales est l'organe de coordination des Udaf de la région.

Elle est à l'écoute permanente de toutes les Udaf et agit pour une promotion et une protection des intérêts familiaux au niveau régional, quels qu'ils soient.

L'Udaf du Cher est membre de l'Uraf Centre-Val de Loire et participe aux différentes réunions de travail qui s'y déroulent.

Les agréments de l'Udaf du Cher

- Association reconnue d'utilité publique depuis 1945
- Association pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (agrément par l'ARS Centre-Val de Loire)
- Association pour exercer des représentations et des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (agrément par la DDCSPP)
- Association inscrite sur la liste établie par le Procureur de la République, des personnes et structures habilitées à délivrer une information auprès des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des majeurs (agrément Ministère de la Justice)
- Association agréée pour siéger lors des commissions d'attribution HLM (agrément par la DDCSPP)
- Association agréée pour l'accompagnement social des personnes afin de faciliter leur accès ou leur maintien dans le logement (agrément par la DDCSPP)
- Association labellisée en 2019 pour son Point Conseil Budget Vierzon Cher Nord et 2020 pour Bourges Cher Centre et St Amand Cher Sud.



La défense des intérêts matériels et moraux de l'ensemble des familles du département est la mission première de l'Udaf. Pour que la représentation des familles se fasse de manière globale tout en intégrant toutes les diversités et sensibilités, le Conseil d'Administration est composé de membres émanant de l'ensemble des mouvements familiaux adhérents à l'Udaf.

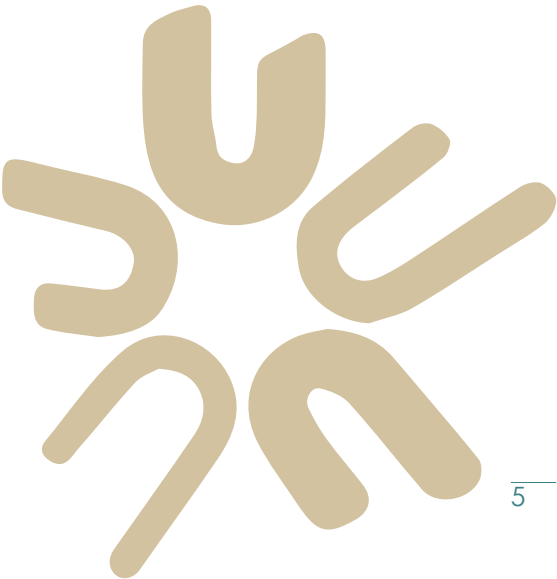


Le Mouvement Familial

La part 1 du fonds spécial versée par l'Unaf s'élevait à 114651€ en 2023. Le montant de l'aide aux mouvements représente 10% du fonds spécial versée par l'Unaf soit 11465.10€. Après versement aux fédérations actives des 10% de l'aide totale aux mouvements, 1146.51€ par fédération, soit un total de 3439.53€. Le solde à pourvoir à l'ensemble des associations a été de 8025.57€ (soit 7.54 € par adhérent)

LES MOUVEMENTS FAMILIAUX À RECRUTEMENT GÉNÉRAL

		Aide aux mouvements 2023
	FÉDÉRATION ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES (AFC) 2 associations locales 125 familles adhérentes Président : M. Jean PELLERIN	1146.51€ au titre de fédération départementale. 1025.83€ en lien avec le nombre d'adhérents des associations.
	CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF) 1 association 34 familles adhérentes Présidente : Mme Nathalie LESCURE	294.17€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE FAMILLES DE FRANCE (FF), 4 associations locales 246 familles adhérentes Président : M. Gilles BEDU	1146.51€ au titre de fédération départementale. 1863.08€ en lien avec le nombre d'adhérents des associations.



LES MOUVEMENTS FAMILIAUX À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE

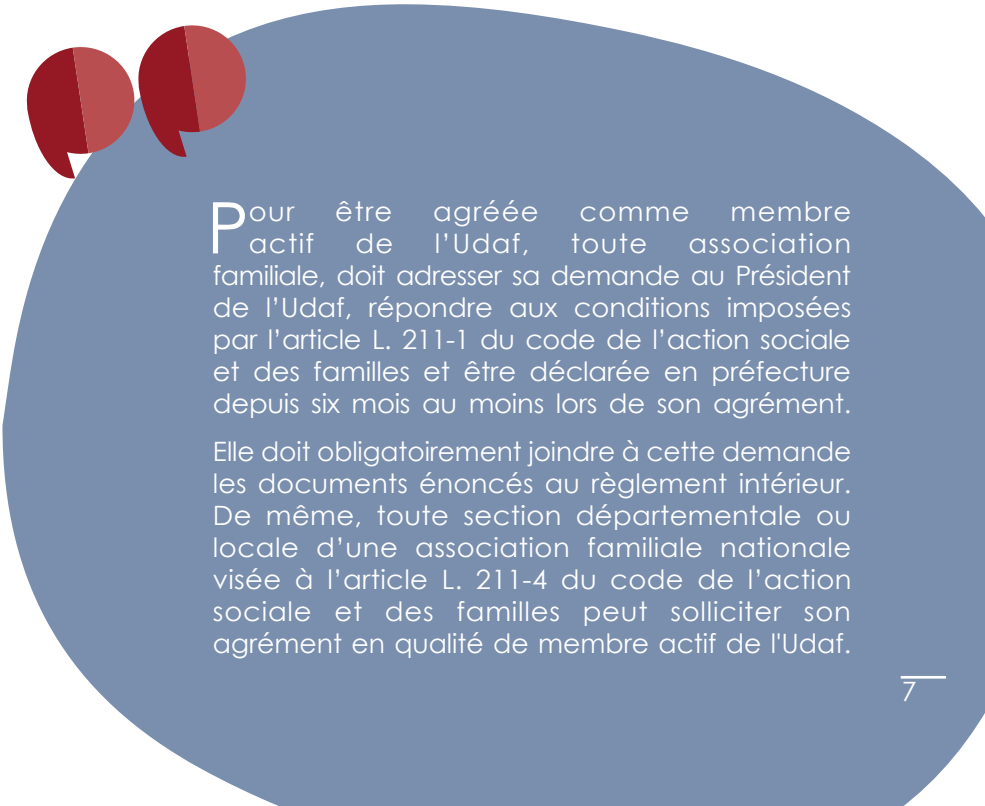
		Aide aux mouvements 2023
	LA FAMILLE DU CHEMINOT (FC) 1 association 45 familles adhérentes Président : M. Yves AUGEREAU	384.68€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DU SERVICE ET SOINS A DOMICILE (ADMR) 16 associations locales 304 familles adhérentes Président : M. Michel LEBACQ	1146.51€ au titre de fédération départementale. 2805.93€ en lien avec le nombre d'adhérents des associations.
	ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTÉS (APEI) 1 association 38 familles adhérentes Président : M. Yves PURET	324.34€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	GROUPEMENT D'ENTRAIDE DÉPARTEMENTALE AUX PERSONNES HANDICAPÉES INTELLECTUELLES ET A LEURS FAMILLES (GEDHIF) 1 association 50 familles adhérentes Président : M. Gérard DEPOND	105.60€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	UNION NATIONALE DE FAMILLES ET D'AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM) 1 association 80 familles adhérentes Présidente : Mme Bernadette LE GUEN	558.17€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	ASSOCIATION JUMEAUX ET PLUS 18 1 association 31 familles adhérentes Présidente : Mme Stéphanie NARBOUX-PARIN	196.11€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	ASSOCIATION APF France Handicap (APF) 1 association 35 familles adhérentes Président : M. Alain ROCHON	392.23€ en lien avec le nombre d'adhérents.

Les Familles Adhérentes

ASSOCIATIONS	Au 31/12/2023		
	Nombre	Nombre de familles	Nombre de suffrages
Fédération Associations Familiales Catholiques (AFC)	2	125	422
Confédération Syndicale des Familles (CSF)	1	34	61
Fédération Départementale Familles de France (FF)	4	247	617
La famille du cheminot (FC)	1	51	107
Fédération départementale du Service et Soins à Domicile (ADMR)	17	372	518
Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI)	1	43	104
Groupement d'Entraide Départementale aux Personnes Handicapées Intellectuelles et à leurs Familles (GEDHIF)	1	14	109
Union Nationale de Familles et d'Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM)	1	74	202
Jumeaux et plus 18	1	26	170
APF France Handicap	1	52	73
Organisme associé			
Anorexie Boulimie 18	1		

1162
familles adhérentes

2383
suffrages



Pour être agréée comme membre actif de l'Udaf, toute association familiale, doit adresser sa demande au Président de l'Udaf, répondre aux conditions imposées par l'article L. 211-1 du code de l'action sociale et des familles et être déclarée en préfecture depuis six mois au moins lors de son agrément.

Elle doit obligatoirement joindre à cette demande les documents énoncés au règlement intérieur. De même, toute section départementale ou locale d'une association familiale nationale visée à l'article L. 211-4 du code de l'action sociale et des familles peut solliciter son agrément en qualité de membre actif de l'Udaf.

La gouvernance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU
DE L'UDAF DU CHER (AU 31 DÉCEMBRE 2023)

MEMBRES DU BUREAU

Nicole MASSICOT Présidente	Nadine SENGEL Vice-présidente Familles de France	Sabine de LAMBERTYE Secrétaire Association Familiale Catholique
Sylvie MOREAU Trésorière Familles de France	Gilles BEDU Trésorier adjoint Familles de France	Agnès SZWIEC Secrétaire adjointe Familles de France
Marysia CHAUVET Familles de France	Stéphanie NARBOUX PARIN Jumeaux et plus	

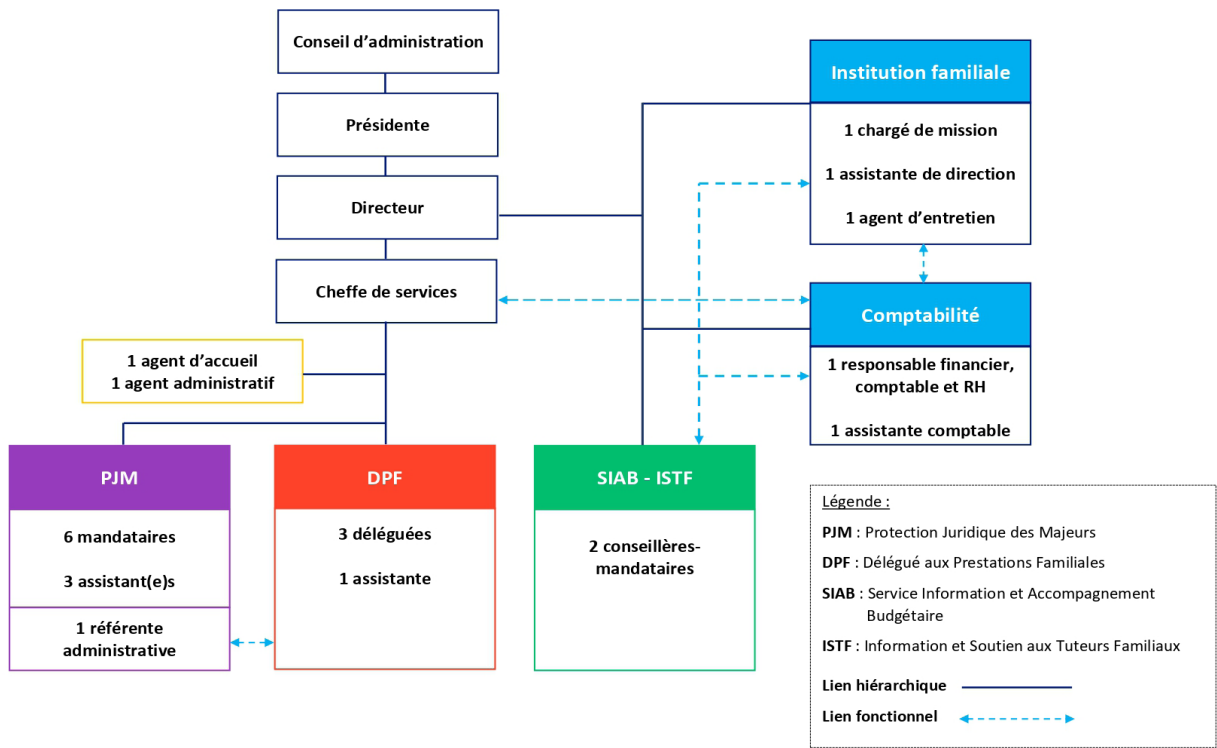
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Valentine ARCHIMBAUD Association Familiale Catholique	Frédérique GUERRE Association Familiale Catholique	Lydie LE STRAT APF France Handicap	Alain RUBENS Gedhif	Annick THIBEAULT Familles de France	Annick LE VAILLANT Confédération Syndicale des Familles	Patrice BOUET Familles de France
Nathalie de LA PERRAUDIÈRE Association Familiale Catholique	Marc DELAS ADMR	Marie CLAIRE Association Familiale Catholique	Kezban DALDA Familles de France	Geneviève PROT Confédération Syndicale des Familles	Blanche PELLERIN Association Familiale Catholique	Danielle TIGE Unafam

L'organisation des services



ORGANIGRAMME 2023
Union départementale des associations familiales du Cher
Mise à jour le 03.07.2023



Les temps forts de 2023

- **L'ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE DIRECTION**

L'arrivée en janvier 2023 d'Hermann Beugré, nouveau directeur de l'Udaf du Cher et la nomination au poste de cheffe de service PJM et MJAGBF de Madame Mélissa Derigon, a permis la mise en place d'une nouvelle dynamique tant au niveau interne que sur la présence et la reconnaissance de l'Udaf comme l'Association représentative des familles du Cher.

- **LA RÉDACTION DU PROJET ASSOCIATIF 2023 - 2027**

Avec l'appui du Dispositif Local d'Accompagnement, la direction en lien avec les membres du CA de l'Udaf du Cher ont rédigé le nouveau projet associatif. Dans cette continuité, le projet institutionnel a lui aussi été réécrit. Ce sont les actions, missions et valeurs de l'Udaf du Cher qui sont ainsi définies pour 5 années.

- **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE**

L'assemblée générale élective du 23 juin 2023 a permis de renouveler partiellement le conseil d'administration.

- **AGRÈMENT EVARS**

Délivré à la fin de l'été 2023 par le Préfet du Cher suite à un travail de près d'un an avec la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité Femmes Hommes, l'Udaf est désormais dotée d'un Espace de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle.

- **LA RÉNOVATION DU SIEGE DE L'ASSOCIATION**

Le siège de l'association a été complètement repensé. Les locaux ont été rénovés pour rendre l'Udaf plus accueillante et permettre également le développement de mise à disposition d'espaces au profit des bénévoles, de professionnels et d'associations partenaires.

- **DE NOUVEAUX LOCAUX POUR L'UDAF DU CHER**

Pour faire face à la création de nouvelles actions et au développement des services, l'association a fait l'acquisition de nouveaux locaux situés à proximité de son siège. Une partie de l'activité des services PJM et MJAGBF y ont déménagé en octobre.

- **LA CRÉATION DE LA MAISON DES FAMILLES ET DE LA PARENTALITÉ**

A la suite d'un agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, l'Udaf a travaillé à l'ouverture de sa Maison des Familles et de la Parentalité. Situé au siège de l'Udaf du Cher, cet espace est ouvert à toutes les familles cherchant de l'information ou souhaitant trouver une aide face au quotidien en tant que parent.

- **LA MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES**

4 récipiendaires ont reçu la médaille de l'enfance et des familles pour l'année 2023 :

Sandra BAERT, mère de quatre enfants – Saint-Hilaire-de-Court
Nicole BERTIN, mère de quatre enfants – Saint-Germain-des-Bois
Elda HORY, mère de huit enfants – Saint-Amand-Montrond
Albane RUFFEL, mère de cinq enfants – Saint-Amand-Montrond

Dans le but de célébrer tous ensemble la famille et l'enfance et de rendre hommage aux familles du Cher concernées par cette distinction pour cette année, une cérémonie a eu lieu le samedi 18 novembre 2023 à 11h00 dans la salle du duc-Jean-de-Berry à l'Hôtel du Département à Bourges.

Elle a été organisée et présidée par Sophie BERTRAND, vice-Présidente du Conseil départemental du Cher et Nicole MASSICOT, Présidente de l'Udaf du Cher.

Chaque famille a reçu une composition florale offert par l'Udaf du Cher et un bon d'achat par le Conseil départemental.

Un vin d'honneur a suivi en réunissant les enfants et petits-enfants des familles respectives.



PÔLE INSTITUTION

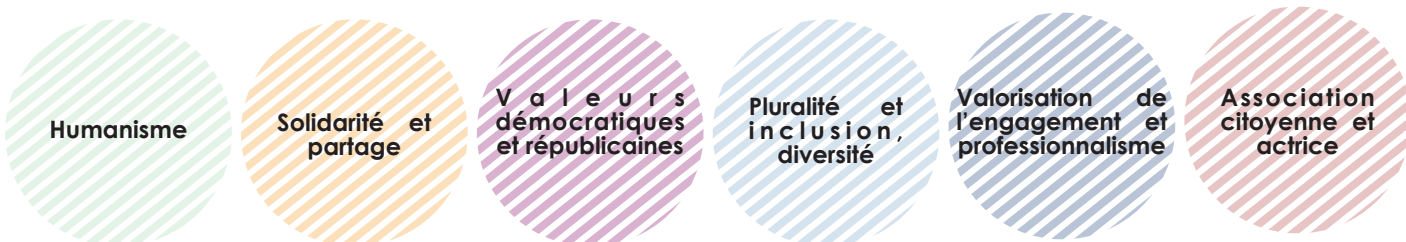
Le renouvellement des projets associatif et institutionnel

Le précédent projet associatif ayant été prorogé d'une année jusqu'en 2022, il était nécessaire pour l'Udaf du Cher de réécrire sa ligne directrice pour les 5 années à venir.

Le conseil d'administration en lien avec la direction a sollicité l'accompagnement du Centre Départemental pour le Développement de la Vie Associative au travers de la mise en place du Dispositif Local d'accompagnement.

Cet accompagnement de plusieurs semaines a permis à l'association de se questionner et de se redéfinir face aux évolutions des besoins des familles et des services.

Des valeurs incarnées au quotidien



Placer la personne et la famille au centre des préoccupations de l'association.

Agir au profit des familles dans une logique de solidarité et de partage.

Permettre à chacun.e de s'exprimer en tant que personne.

Accueillir chacun.e et toutes les familles, en respectant leurs différences et leurs spécificités.

Valoriser l'engagement des bénévoles dans le respect du rôle de chacun.e et pour laisser la place aux jeunes, à l'innovation, ... Un accompagnement professionnel des bénéficiaires.

Cœuvrer auprès des familles, être force de proposition dans les problématiques rencontrées par elles et promouvoir leur pouvoir d'agir.

Une définition de la raison d'être associative



SOMME DES MOUVEMENTS FAMILIAUX QUI LA COMPOSENT, L'UDAF DU CHER ŒUVRE À PROMOUVOIR L'INTÉRÊT DES FAMILLES DANS TOUTES LEURS DIVERSITÉS OU SINGULARITÉS, EN DÉVELOPPANT ET EN SÉCURISANT DES SERVICES AUX FAMILLES, DANS LE RESPECT DE LEURS DROITS, LEURS BESOINS ET EN ACCORD AVEC LES VALEURS DE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET HUMANISME.



Des enjeux stratégiques pour demain



Être reconnu comme un acteur incontournable pour les familles (renforcer la place de l'Udaf du Cher comme acteur départemental au service des familles).



Développer et dynamiser la vie associative de l'Udaf du Cher et de l'ensemble des mouvements familiaux afin d'impulser une dynamique associative départementale au service d'une politique familiale.



Moderniser notre association afin qu'elle soit en mesure de répondre aux enjeux de demain.

Au service des Associations

Un outil à destination des associations familiales adhérentes à l'Udaf du Cher.

ADHELIS est une application (par le biais d'une simple connexion Internet) mise gracieusement à la disposition de toutes les associations familiales adhérentes à l'Udaf. Elle permet la gestion des listes d'adhérents en toute simplicité, tout au long de l'année et en toute sécurité.

Cette année, une formation à destination des associations a été proposée pour comprendre et faciliter la prise en main de l'outil par les associations elles mêmes.



DES RENCONTRES AVEC DE NOUVELLES ASSOCIATIONS

Cette année, plusieurs associations ont pu être rencontrées et des échanges sur une adhésion future à l'Udaf ont été menés. Ces rencontres et cette volonté de développer les adhésions fait suite au renouvellement du projet associatif de l'Udaf du Cher.

Les Commissions statutaires

2 COMMISSIONS STATUTAIRES :

Elles sont mises en place ou renouvelées régulièrement conformément à l'article 15 des statuts de l'Udaf du Cher.

Commission financière :

Cette commission est composée de la Présidente de l'Udaf du Cher, du trésorier, du secrétaire et d'administrateurs qui, avec la direction et le responsable financier, arrêtent les comptes et préparent les budgets en vue de leur validation par le conseil d'administration et l'assemblée générale.

Commission de contrôle:

Elle est composée de membres désignés en son sein par le conseil d'administration et représentant la diversité des composantes de l'Udaf du Cher. Cette commission est chargée de veiller au respect des règles de fonctionnement de notre institution telles que la conformité des listes d'adhérents, les demandes d'agrément, l'examen des dossiers des associations pour la répartition du fonds spécial et la préparation des élections en assemblée générale.

Le conseil d'administration de l'Udaf est composé pour moitié de membres désignés par les mouvements, pour moitié de membres élus lors de l'assemblée générale, tous les 2 ans, par tiers sortants. Le conseil d'administration compte 22 membres sur 24 au 31 décembre 2023.

La Représentation des Familles

Les représentants familiaux siègent dans les différentes instances dont les travaux ont un impact sur la vie quotidienne des familles. Représenter les familles, c'est faire entendre leurs voix, défendre leurs intérêts dans les différents organismes du département du Cher.

L'Udaf du Cher intervient auprès des pouvoirs publics (Conseil départemental, communes, intercommunalités) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles.

Elle représente et défend les familles dans près de 32 organismes départementaux.

37

représentants familiaux de l'Udaf du Cher au sein des instances départementales.

1576

heures de représentations bénévoles auprès des instances départementales

DROIT DE LA FAMILLE – PARENTALITE - ENFANCE

- Conseil des familles des Pupilles de l'Etat
- Commission d'agrément pour l'adoption
- Fonds d'aide aux Jeunes Ville de Bourges
- Commission départementale de l'enfance et des familles
- Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)



VIE QUOTIDIENNE

- Comité local des usagers préfecture
- MSA Beauce Cœur de Loire
- Commission départementale des taxis et des voitures de petite remise
- Commission de surendettement Banque de France
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher conseil d'administration
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher commissions d'aide sociale
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher recours à l'amiable
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher commission des aides financières
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher commission des pénalités
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher commission des marchés
- Commission du bureau d'aide juridictionnelle Cour d'appel Bourges
- Commission du bureau d'aide juridictionnelle Tribunal Judiciaire Bourges
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance Bourges
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance St Amand Montrond
- BGE Micro crédit



HABITAT – CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

- Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)
- Commission d'Attribution des Logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) CDC Habitat Grand Ouest (Dossiers dans le Cher)
- OPH Val de Berry Conseil d'administration
- Commission consultative des services publics locaux
- Commission de l'eau du SAGE Yèvre Auron Bourges
- Comité de programmation Groupe d'Action Locale Pays de Bourges (GAL) Programme Européen Leader
- Conseil de développement de Bourges Plus
- Conseil de développement du Pays de Bourges
- Conseil de développement Pays Sancerre Sologne
- Groupe d'Action Locale Pays de Bourges- LEADER - Comité de programmation
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- Commission de sélection d'appels à projet du département
- Commission Consultative des Services Publics Locaux Bourges Plus (CCSPL)
- L'Entraide Conseil d'administration
- Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

SANTÉ

- Commission des usagers (CDU) Clinique des Grainetières St Amand-Montrond
- Commission des usagers (CDU) Clinique Guillaume de Varye - St Doulchard
- Commission des usagers (CDU) Centre Hospitalier G. Sand EPSIC du Cher
- Commission des usagers (CDU) HAD KORIAN Pays des trois provinces Vierzon
- Commission des usagers (CDU) Centre Hospitalier Jacques Coeur Bourges
- Commission des usagers (CDU) Centre Hospitalier Saint Amand Montrond
- Commission des usagers (CDU) Centre Hospitalier Vierzon
- Commission des usagers (CDU) Centre Hospitalier de Sancerre
- Commission des usagers (CDU) La Gaillardière Vierzon
- Commission départementale de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département du Cher CODAMUP-TS
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher conseil d'administration(CPAM)



LA REPRÉSENTATION FAMILIALE AU SEIN DES COMMUNES :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sont les outils principaux des municipalités dans la mise en oeuvre des solidarités et de l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ils ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants.

Au sein du Conseil d'Administration, le **représentant familial** agit aux côtés des autres acteurs locaux pour améliorer la vie des familles sur le territoire. Personne de référence pour toutes les questions familiales, il apporte un point de vue « familial » sur les sujets débattus.

17

**Représentants
familiaux présents
dans les CCAS-
CIAS**

La Convention d'Objectifs

2022-2026

Dans le cadre de la réforme du fonds spécial de 2005, le principe des conventions d'objectifs entre l'Unaf et les Udaf a été adopté. La mise en place de ces conventions est devenue effective dans le Cher depuis le 1er janvier 2007.

Après une première année de mise en place de la convention (2022), cette année a permis à l'Udaf du Cher de renforcer certains de ses dispositifs et d'amorcer la création des nouvelles actions.

Un lieu de soutien à la parentalité

MAISON

Des familles et de la parentalité

Depuis 2022 et la signature de la convention d'objectif Etat-Unaf-Udaf, l'équipe de l'Udaf du Cher a travaillé au développement d'un lieu de soutien à la parentalité. En octobre 2023, l'Udaf a reçu un agrément de la CAF du Cher permettant l'ouverture de cet espace d'information, de ressources, d'orientation et d'accompagnement des familles.

Plusieurs actions de soutien ont été mises en place en fin d'année dont le premier «Apéro des PAPAS» dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) soutenue par le Contrat Local de Santé PETR Centre Cher.

Le recrutement d'une salariée à temps complet a été effectué début janvier 2024 pour animer et développer les actions en direction des familles.



Espace vie affective, relationnelle et sexuelle

Rattaché à la Maison des Familles et de la Parentalité, l'Udaf du Cher a ouvert son **Espace de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle** suite à l'agrément délivré par le Préfet du Cher. Cet espace dédié aux habitants du Cher est animé par une Conseillère Conjugale Familiale Diplômée d'Etat à raison d'une fois par mois. Il est déjà observé une forte demande de la part de personnes ou de services pour des entretiens ou des temps collectifs. L'Udaf projette une augmentation de la présence de la CCF ainsi que l'entrée en formation d'une salariée pour assurer des temps supplémentaires face à la demande.

Clefs parentalité L'Udaf porte le **Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité** **PSFP** dédié

aux familles d'enfants de 6 à 11 ans. Ce programme probant vise à développer les compétences psychosociales des enfants et les habilités parentales au sein de la famille. Les séances sont coanimées grâce aux professionnels de la **Ville de Bourges, du CCAS de Bourges, de la MJC d'Asnières et du Réseau d'Echange Réciproque de savoirs.**

Le programme se déroule durant 14 mardis soirs à l'Udaf du Cher dans les espaces de la Maison des familles et de la parentalité.

Partager la lecture

Au quotidien, l'action **Lire et faire Lire** permet à des bénévoles d'offrir des temps de lecture à des petits groupes d'enfants dans des structures scolaires, périscolaires, dans des établissements d'accueil du jeune enfant, privés ou associatives. Cette action s'inscrit dans une démarche de découverte, de partage et de transmission du plaisir de la lecture.

Cette année, plusieurs temps de formation ont été proposés aux bénévoles (formation aux techniques de lecture et préparer sa séance de lecture, formation numérique). Différents temps de rencontre entre bénévoles ont également été proposés sur les différents secteurs du Cher.

L'année s'est clôturée avec un repas de fin d'année entre lecteurs dans une ambiance conviviale où se sont partagés les coups de coeurs littéraires (et culinaires !).



70
bénévoles
lecteurs

50
structures
accueillantes

1000
enfants
par mois
(en moyenne)

100%
des nouveaux
bénévoles
formés



Ce projet développé par le réseau des Udaf, à partir de l'action « Lire et faire lire » s'adresse à une population adulte.

Il permet de soutenir les familles touchées par la vulnérabilité d'un de leurs proches ou elles-mêmes fragiles en :

- Leur offrant un accès à la culture, à travers la lecture : les bénévoles grâce à leurs interventions, permettent d'amener le livre où il n'arrive pas systématiquement et s'adressent à des publics qui y ont difficilement accès.
- Luttant contre l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité : le projet va au-delà de la proposition d'un partage autour de la lecture. En permettant de vivre ces moments de rencontre et de convivialité, les séances de « Lire ensemble » offrent aux familles le partage d'un temps collectif et la possibilité de créer du lien social.
- Les soutenant dans leur rôle d'aidant : le programme permet aux familles de bénéficier d'un temps de répit et de se sentir accompagnées dans les responsabilités d'aidant qu'elles assument.

Cette action se développe progressivement. Cette année, 5 bénévoles lecteurs ont rejoint l'action et ont pu proposer des temps de lecture auprès de résidents d'EHPAD et de résidences seniors.

L'accompagnement et le soutien des aidants familiaux

La question de l'offre de service auprès des aidants familiaux et de sa facilité d'accès est devenue une priorité d'action sur de nombreux territoires que ce soit dans la ruralité ou dans les espaces urbains ou périurbains.

L'Udaf du Cher, intervenant déjà par le biais de l'action de ses services (SIAB, ISTF), s'investi davantage en souhaitant développer un espace d'information et des temps de répit en mutualisation avec les acteurs départementaux du maintien à domicile, et de l'accompagnement des proches aidants. Cette année, plusieurs rencontres avec des acteurs travaillant pour et avec des aidants ont été réalisées. Ce travail est à poursuivre en 2024 pour créer cet espace de ressources à destination des familles.



P Ô L E ACTION SOCIALE ET JUDICIAIRE

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Le service Protection Juridique des Majeurs (PJM) de l'Udaf du Cher exerce différents types de mesure confiées par les Juges des tutelles. L'augmentation de l'activité de ce service déjà constatée en 2022 s'est poursuivie en 2023. A effectif constant, le service prenait en charge 341 mesures au 1er janvier 2023. Au 31 décembre de la même année, le nombre de mesures gérées par l'UDAF du Cher était de 368, soit une **augmentation de plus de 7%** (+11% en 2022).

Au delà de ces chiffres arrêtés à la fin de l'année, il est important de préciser que le nombre de mesures au 31 décembre 2023 donne une photographie à un instant T sans refléter la réalité de l'activité. Il est un indicateur du niveau d'activité atteint ou attendu au terme d'une année civile. En effet, le nombre de mesures traitées a donc été important, mais le différentiel entrée/sortie ne sera pas révélateur de cette réalité. Il convient pour ce faire de se référer à la file active. Ainsi, ce sont 57 nouvelles désignations pour des mesures à ouvrir et à mettre en état d'être exercées, auxquelles il convient d'ajouter la gestion de 28 sorties de dossiers liées aux décès, aux mainlevées et aux dessaisissements...

Le flux d'activité a été dense. Une organisation interne a permis d'absorber et de gérer ce flux intense, et cela, au prix d'une surcharge de travail des professionnels. Cette surcharge peut engendrer des risques sur le niveau de qualité des accompagnements.

Cette année, le service a enregistré **57 nouvelles mesures et 29 clotûres**. Le service Protection Juridique des majeurs a donc assuré le suivi de **454 mesures sur l'année complète**.

L'acquisition de nouveaux locaux, et le déménagement ont fait partie de la réorganisation du fonctionnement du service afin d'améliorer la qualité d'accueil et de suivi des majeurs protégés. Les espaces de travail ont été repensés et des temps de permanences pour les mandataires ont été mis en place.

Dans le même temps, 2 assistants mandataires ont été recrutés et deux salariées assurent aujourd'hui les pleines missions de comptabilité des services PJM et MJAGBF.

235
curatelles

109
tutelles

24
mandats
spéciaux



LA MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) est prononcée par le Juge des enfants au titre de l'assistance éducative lorsque les conditions de vie et d'éducation de l'enfant apparaissent compromises. La MJAGBF implique que les prestations familiales ne soient plus directement versées à la famille, mais au service délégué aux prestations familiales. Le service œuvre à mettre en place un accompagnement social, éducatif et budgétaire auprès des familles. La MJAGBF vise à préserver l'utilisation des prestations familiales pour répondre aux besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants.

91
mesures

285
enfants
concernés



En quoi consiste la mesure ?

La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial intervient dans le cadre de la protection de l'enfance. Elle est centrée sur l'accompagnement budgétaire et administratif pour satisfaire les besoins de l'enfant. Elle permet à la famille de reprendre ou d'acquérir des repères éducatifs par rapport au contexte familial (enfants placés, visites médiatisées,...) et aux problématiques de l'enfant (enfants en situation de handicap, grandes difficultés sociales,...).

La mesure est également centrée sur le maintien des conditions d'accueil (risque expulsif, vie quotidienne), l'équilibre budgétaire (paiement des factures, réduction énergétique, procédures contentieuses,...), les conditions de vie de l'enfant et de la famille. Cette mesure tend à rendre les familles autonomes face aux actes administratifs et budgétaires de la vie quotidienne.

Comment la mesure se met en oeuvre ?

Après un premier bilan global fait avec l'ensemble des acteurs qui accompagnent la famille au moment de l'ordonnance du juge des enfants, une première rencontre est faite avec la famille. Lors de ce temps, la déléguée aux prestations familiales va évaluer les besoins de la famille en termes budgétaires et sociaux. Le **Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)** est mis en place avec la famille. Ce document construit avec la famille va permettre de définir les objectifs de travail tout au long de la mesure. Cette co-construction des objectifs de la mesure est l'une des clés de réussite pour l'adhésion de la famille à son accompagnement. Suite à cette première rencontre, l'accompagnement débute et le professionnel rencontre à minima une fois par mois la famille à son domicile. Lors de ces rencontres, le professionnel va accompagner la familles dans les dossiers administratifs relatifs aux besoins de l'enfant. Depuis quelques années et la montée en puissance des démarches dématérialisées, l'accompagnement des familles se développe aussi sur la question de l'accès au numérique et sur l'utilisation des sites et applications digitales.

Axe important du travail de la déléguée aux prestations familiales, lors des visites à domicile cette dernière va jouer un rôle essentiel dans le soutien à la parentalité en pouvant conforter ou alerter la famille sur les compétences et habiletés parentales (gestion des écrans, jeu avec et pour l'enfant dans la maison, sorties en famille,...).

Enfin la professionnelle veille à l'utilisation des allocations familiales au profit des enfants (il peut arriver que la MJAGBF intervienne sur la gestion de l'ensemble des ressources de la famille).

Quel lien avec les partenaires ?

Le lien avec les partenaires est fortement impacté par les flux particulièrement tendus de la protection de l'enfance depuis plusieurs années dans le Cher. Les liens se font de manière plus prégnante lors de situations d'urgence partagées entre les mesures éducatives (AEMO, AED, placement à domicile). Des synthèses régulières sont assurées et plus fortement lors des temps de fin de mesures où lors de problématiques aggravées. Ce travail est à maintenir et à développer dans les liens de partenariat.

Auprès de la famille, le lien avec les acteurs du soutien à la parentalité à proximité du lieu de vie est impulsé par la déléguée aux prestations familiales.

L'INFORMATION ET LE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

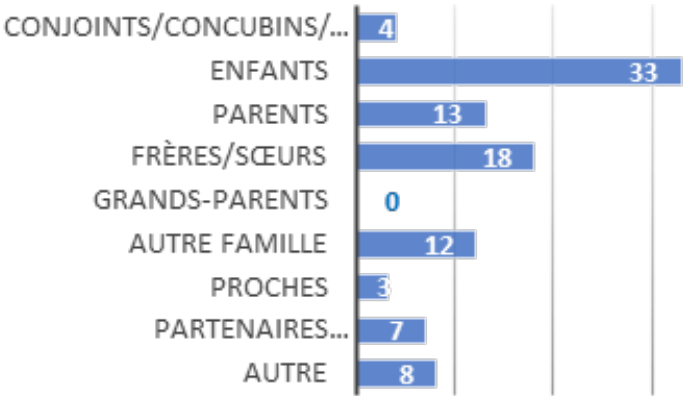
Les deux mandataires judiciaires du service renseignent et soutiennent les familles qui exercent ou souhaitent exercer une mesure de protection pour leur proche. Les informations sont transmises lors d'entretiens individuels ou de réunions collectives, sur l'intégralité du département du Cher. Des outils sont mis à la disposition des Tuteurs Familiaux pour les aider dans l'exercice de leur mandat.



En 2023, les premiers ateliers «Café de la Tutelle» ont été expérimentés au sein des PEP18 et sont reconduits en 2024. Ce sont des temps d'échange libre, de partage et d'informations pour les Tuteurs Familiaux en exercice ou en amont d'une demande de mesure de protection.

Les saisines des Tuteurs Familiaux pour le service s'articulent majoritairement autour des obligations légales de début (inventaire et budget prévisionnel) ou en cours de mesure (compte-rendu de gestion CRG).

98 personnes accompagnées



69% sont des membres de la famille de la personne protégée ou à protéger.



Mise à disposition d'un kit actualisé pour les Tuteurs Familiaux ; de courriers et d'outils

6 actions collectives dans le Cher

Présents sur des forums, des manifestations ; au plus proche de notre public et de nos partenaires



LE SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE



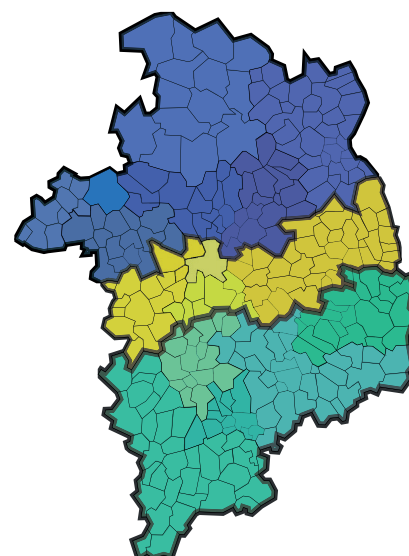
Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Service Accompagnement des Ménages Surendettés (AMS), existant à l'Udaf depuis 2002, a obtenu le label Point Conseil Budget (PCB) pour le nord du département en 2019 puis en 2020 pour le reste du Cher. Cette labellisation du service a permis un élargissement des missions et des publics.

19
lieux de
permanences

800
rendez vous
assurés

354
personnes
accompagnées

50%
entre 25 et
60 ans



répartition des secteurs PCB

65 %
des personnes ont
été orientées par un
partenaire

15
actions
collectives



Le nombre de personnes accompagnées dans une procédure de surendettement a augmenté.

2024

Une Association vit si elle a des projets. C'est ainsi qu'elle peut continuer à apporter un soutien accru aux familles et aux personnes accompagnées. L'Udaf du Cher met tout en œuvre pour se montrer à la hauteur des objectifs qu'elle s'est fixés en 2023 - 2028. Elle s'est dotée d'outils lui permettant d'assurer ses missions au plus près des intérêts des familles, personnes accompagnées PA/PI.

Les missions confiées aux intervenants sociaux selon les principales orientations actuelles sont bien celles de favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté, tendre à la plus grande autonomie possible des personnes, mener des actions de prévention et de promotion des populations, lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, cela dans le respect absolu des familles et des personnes accompagnées.



L'Udaf du Cher a été retenue pour déployer le Soliguide, un guide solidaire numérique qui recense l'ensemble des acteurs de la solidarité dans le Cher.

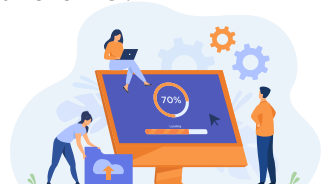


L'EVALUATION EXTERNE DE L'UDAF DU CHER

Dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement des majeurs et familles, une évaluation externe de la qualité sera menée en 2024 pour les services MPJM et MJAGBF.

MODERNISATION DES OUTILS

L'augmentation du volume d'activité globale de l'Udaf du Cher et la création de nouveaux services pour les familles imposent à l'association de développer et de moderniser ses outils de gestion, d'accompagnement et de communication. Ce travail engagé dès 2023 avec la GED fait suite au renouvellement des projets associatif et institutionnel.



MÉDIATION AIDANTS-AIDÉS

La question du soutien des aidants familiaux dans le Cher est une préoccupation importante pour l'Udaf. Afin de faciliter le quotidien des familles l'Udaf souhaite développer des temps de médiation entre aidants et aidés.

ADMINISTRATEURS AD'HOC MINEURS

Face à une augmentation importante des mesures de protection de l'enfance dans le Cher, l'Udaf souhaite être inscrite sur le registre départemental des mesures ad'hoc mineurs afin de pouvoir représenter ces enfants et jeunes et faire valoir leurs droits.

L'Udaf du Cher souhaite remercier l'ensemble de ses financeurs sans lesquels les actions auprès de toutes les familles ne pourraient se faire.





29 avenue du 11 novembre
CS 10231
18022 BOURGES CEDEX
Tél : 02 48 24 03 49
Mail : udaf18@orange.fr